

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 02/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 08-260923

**OBJET :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La délibération n°32-140323 approuvée en séance du Conseil Municipal du 14 mars 2023, est venue fixer les modalités d'utilisation des véhicules de fonction et de service avec remisage à domicile moyennant une contrepartie financière et son annexe listait les fonctions éligibles au remisage à domicile.

La fonction de directeur Habitat et Logement engendre des contraintes opérationnelles nécessitant une autorisation de remisage à domicile.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_08-DE  
Reçu le 02/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
02/10/2023

.../...



**Délibération n° 08-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :**

Cette délibération propose ainsi d'approuver le principe d'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile respectant les conditions de la délibération citée supra, pour la fonction de directeur Habitat et Logement aux conditions en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-18-1-1,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.721-3,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**VU** la loi 2013-907 du 11 Octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

**VU** le décret 2022-250 du 25 Février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code général de la fonction publique, notamment son article 6,

**VU** la liste des postes et fonctions ouvrant droit au remisage à domicile fournie en annexe à la délibération n° 32-140323,

**CONSIDERANT** que la Ville a décidé précédemment d'approuver le principe de l'attribution de certains de ses véhicules de service aux fonctions opérationnelles et spécifiques qui le nécessitent,

**CONSIDERANT** que la mise à disposition d'un véhicule avec remisage à domicile est encadrée par une délibération annuelle du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que cette mise à disposition, dans la mesure où elle constitue un avantage pour le bénéficiaire, doit faire l'objet d'une contrepartie financière ;

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : d'APPROUVER l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile au Directeur Habitat et Logement pour l'année 2023 conformément aux conditions précédemment définies par la délibération n° 32-140323.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**ABSTENTION(S) : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur GRANDJEAN Denis**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**

Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_08-DE  
Reçu le 02/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/10/2023

.../...  
